



Dossier suivi par Stéphanie DIERS
amenagement@lessablesdolonne.fr

Référence: SD/HD 2019-84

Monsieur le Préfet
Préfecture de la Vendée
DRCT et Affaires Juridiques
Pôle Environnement
29, rue Delille
85922 La Roche sur Yon cedex 9

OBJET : Projet d'aménagement de « la Vannerie-Ilot Nord », sur la commune des Sables d'Olonne-avis sur un dossier soumis à étude d'impact

Les Sables d'Olonne, le 30 Avril 2019

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 27 février 2019, vous m'avez transmis, pour avis, le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet d'aménagement du secteur de la Vannerie (îlot Nord), porté par la communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération, sur le territoire d'Olonne sur Mer.

Je vous informe que la commune des Sables d'Olonne émet un avis favorable à cette opération d'intérêt général qui permettra de répondre aux besoins d'une population croissante par la création d'un pôle d'équipements publics et d'intérêt collectif, comprenant dans un premier temps la réalisation d'une salle événementielle sportive d'importance supra-communautaire, puis d'une salle d'événements culturels.

Concernant le dossier de mise en comptabilité du PLU d'Olonne sur Mer, la commune émet les remarques suivantes :


- Le dossier de mise en compatibilité du PLU présenté ne permet pas de répondre au projet d'urbanisation de l'îlot E du site de la Vannerie.

En effet, les dispositions générales du PLU d'Olonne sur Mer stipulent que les constructions, hors agglomération, doivent respecter un recul de 100 m par rapport à l'axe de la RD 160, dès le rond-point de la Vannerie. Ainsi, le recul par rapport à l'axe de la RD 160 devra être réduit pour permettre la constructibilité de l'îlot E.

- Le dossier de mise en compatibilité du PLU prévoit la création d'un zonage 1AUCco, correspondant aux secteurs de corridors écologiques au sein de la zone IAUC. Le règlement du PLU devra définir ce secteur UCco au sein du caractère de la zone UC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de toute ma considération.

Pour le Maire et par délégation,


Nicolas CHENECHAUD,
Adjoint à l'Urbanisme.

TOUT COURRIER DOIT ÊTRE ADRESSÉ À MONSIEUR LE MAIRE